

## Attestation d'Assurance KITE AFKITE SAISON 2021

**Monsieur Heitzmann Alexandre**  
avenue de la REGUE VERTE Bat 02 Appt 70  
33260 La Teste de Buch France

<b>ASSURE :</b>	<b>Monsieur Heitzmann Alexandre</b>
<b>STATUT :</b>	<b>Moniteur</b>
<b>STRUCTURE AFKITE :</b>	33260 / ALEX KITESCHOOL
<b>DATE D'EFFET (durée ferme)</b>	Du 02/02/2021 à 07:40 AU 01/02/2022 à 23:59 SANS tacite reconduction
<b>COTISATION AFKITE</b>	SOUSCRITE
<b>RESPONSABILITE CIVILE KITE (RC)</b> <i>Contrat AXA France IARD- n°10591740604.</i>	<p>SOUSCRITE</p> <p>Limite de garantie : La garantie RESPONSABILITE CIVILE KITE PERSONNE PHYSIQUE vis-à-vis des tiers est acquise tous dommages confondus (corporels, matériels, et immatériels consécutifs) à concurrence d'un montant de 1 500 000 € par sinistre.</p> <p>ATTENTION : Plein maximum de garantie par année d'assurance : Tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs confondus : 8.000.000 d'euros (Huit Millions Euros).</p> <p>Franchise : Sera appliquée une franchise absolue de 250 euros par accident en cas de dommages matériels et immatériels consécutifs uniquement.</p> <p>Limites géographiques : La garantie s'exerce dans le monde entier sauf aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada, mais ne peut en aucune manière se substituer à celle qui, à l'étranger, serait à souscrire conformément à la législation locale auprès d'assureurs agréés dans le pays considéré. SANS PREJUDICE DES EXCLUSIONS PREVUES PAR AILLEURS, DEMEURENT EXCLUS DE LA GARANTIE :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les dommages résultant des activités exercées par des établissements ou installations permanentes, situés en dehors de la France y compris DROM POM COM ou autres collectivités française d'outre-mer, d'Andorre et de Monaco ;</li> <li>- les dommages résultant de toutes activités sportives, prestations exercées ou du fait des produits livrés aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada, ou à destination de ces pays.</li> </ul> <p>Restent toutefois garantis les dommages survenus aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada à l'occasion de voyages de l'assuré ou de ses préposés dans le cadre de stages, missions commerciales ou d'études, simple participation à des foires, expositions, salons, congrès, séminaires ou colloques d'une durée inférieure à trois mois.</p> <p>Il est convenu que les indemnités pouvant être mises à la charge de l'assuré à l'étranger, lui seront uniquement remboursables en France et à concurrence de leur contre-valeur officielle en euros au jour de la fixation du montant du préjudice.</p> <p>Embargo/Sanctions : Le présent contrat sera sans effet et l'assureur ne sera pas tenu de payer une indemnité ou de fournir des garanties au titre du présent contrat dès lors que l'exécution du contrat exposerait l'assureur aux sanctions, interdictions ou aux restrictions résultant des résolutions des Nations Unies ou aux sanctions économiques ou commerciales prévues par les lois ou règlements édictées par l'Union européenne, le Royaume Uni ou les États-Unis d'Amérique.</p> <p><b>EXTENSION RC EMPLOI DE PASSAGER(S) :</b> NON SOUSCRITE</p>
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT PRATIQUANT (IA PRATIQUANT)</b> <i>Contrat TOKIO MARINE HCC n° FR 012525TT</i>  Vivement conseillée	<p>SOUSCRITE</p> <p>Capital DECES / INVALIDITE (pas de franchise si invalidité &gt; 10 %) : 16 000 €</p> <p>FRAIS MEDICAUX : dans la limite de 2 500 € après remboursement régime obligatoire et mutuelle</p> <p>FRAIS DE THERAPIE SPORTIVE : dans la limite de 3 500 €</p> <p>Exclusivement pour les MONITEURS et MEMBRES AFKITE NON MONITEUR AYANT UN STATUT DE TNS (Travailleur Non Salarié) : Indemnité Journalière de 35 € / jour – Franchise absolue 15 jours – Durée maxi : 300 jours</p> <p>Bénéficiaires en cas de DECES : HEITZMANN Julie.</p> <p>A défaut de désignation, les bénéficiaires seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si l'ASSURE est marié : son conjoint non séparé de corps à ses torts, ni divorcé, à défaut ses enfants nés ou à naître, vivants ou représentés, à défaut ses héritiers,</li> <li>- si l'ASSURE est signataire d'un PACS, son partenaire, à défaut ses héritiers,</li> <li>- si l'ASSURE est veuf ou divorcé : ses enfants à défaut ses héritiers,</li> <li>- si l'ASSURE est célibataire : ses héritiers.</li> </ul> <p>Limites géographiques : MONDE ENTIER</p> <p><b>OPTION COMPLEMENT Indemnité Journalière IJ</b>(réservée aux moniteurs et aux membres non moniteur ayant un statut de TNS) NON SOUSCRITE</p>
<b>INDIVIDUELLE ACCIDENT PASSAGER (IA PASSAGER)</b> <i>Contrat TOKIO MARINE HCC n° FR 012525TT</i>	NON SOUSCRITE
<b>ASSISTANCE RAPATRIEMENT (AR)</b> <i>Contrat EUROP ASSISTANCE n° 58 224 427</i> Vivement conseillée	<p>SOUSCRITE</p> <p>Tél : 01 41 85 81 02 (Depuis l'étranger 33 1 41 85 81 02)</p> <p>Fax : 01 41 85 85 71 (Depuis l'étranger 33 1 41 85 85 71)</p> <p>Couverture : MONDE (déplacement à l'étranger de moins de 180 jours), à l'exception des pays et territoires suivants : Corée du Nord, Syrie, Crimée,</p>

**AIR COURTAGES ASSURANCES**

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»  
330 Allée des Lilas  
01150 S<sup>t</sup> VULBAS CEDEX - France  
Tél. +33 (0)4 27 46 54 00  
Fax +33 (0)4 74 46 09 14  
[www.air-assurances.com](http://www.air-assurances.com)

S.A.R.L. de courtage d'assurances au Capital de 50 400 € - 422 490 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR35422490145 - Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution), 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 <https://sepbanque-france.fr> Tel +33(0)1 49 95 40 00 Réclamation : AIR COURTAGES ASSURANCES - Service Réclamations : 330 allée des Lilas - 01150 SAINT VULBAS  
Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le [mediateur@mediation-assurance.org](mailto:mediateur@mediation-assurance.org). Plus d'informations [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)

L'attestation est délivrée à titre d'information.

Elle ne peut en aucune manière engager l'assureur ou le courtier au-delà des termes, conditions, limites et exclusions figurant aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance.

Fait pour valoir ce que de droit.  
A Saint-Vulbas, Le 02/02/2021  
Caroline COGNET RENARD, Co-Gérante.

✂

**CARTE MEMBRE AFKITE SAISON 2021**



Association Française de Kite  
10 Rue de la Bouvine  
34 160 ST DREZERY

MONSIEUR Heitzmann Alexandre  
ADRESSE avenue de la REGUE VERTE Bat 02 Appt  
70  
CP/VILLE 33260 La Teste de Buch  
PAYS France  
STATUT Moniteur  
ECOLE ALEX KITESCHOOL 33260

N° CLIENT RRRR907  
N° CONTRAT AFK2021/W105281  
PERIODE DU 02/02/2021  
AU 01/02/2022  
SANS TACITE RECONDUCTION

**ACCES ESPACE CLIENT:**

Identifiant : [info@alexkite.com](mailto:info@alexkite.com)  
Mot de passe : Saisir votre mot de passe  
A la 1ère connexion ou en cas d'oubli,  
cliquez sur "mot de passe oublié"

**GARANTIES SOUSCRITES :**

RC KITE  
IA PRATIQUANT  
AR / PJ

**En cas d'accident, faire votre déclaration dans un délai de 5 jours :**

Tel 04 27 46 54 00 (tapez 1) - [sinistres@air-assurances.com](mailto:sinistres@air-assurances.com)

EUROP ASSISTANCE- Contrat n° 58 224 427 - Tél : 01 41 85 81 02 (Depuis l'étranger 33 1 41 85 81 02)

Fax : 01 41 85 85 71 (Depuis l'étranger 33 1 41 85 85 71)- Ne pas engager de dépense sans accord préalable



AIR COURTAGES ASSURANCES - Centre de Gestion AFKITE  
330 Allée des Lilas - Hôtel d'Entreprise Pierre Blanche - 01 150 ST VULBAS - FRANCE  
Tel : 09 70 65 01 13- Email : [afkite@air-assurances.com](mailto:afkite@air-assurances.com)

✂

**AIR COURTAGES ASSURANCES**

Hôtel d'entreprises «Pierre Blanche»

330 Allée des Lilas

01150 S<sup>t</sup> VULBAS CEDEX - France

Tél. +33 (0)4 27 46 54 00

Fax +33 (0)4 74 46 09 14

[www.air-assurances.com](http://www.air-assurances.com)

S.A.R.L. de courtage d'assurances au Capital de 50 400 € - 422 480 145 RCS Bourg en Bresse - APE 6622 Z - N° TVA Intracommunautaire : FR35422480145 - Inscrit à l'ORIAS n° 07 000 679 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)  
Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du Code des assurances - sous le contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution),  
4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 <https://acpr.banque-france.fr> Tel +33(0)1 49 95 40 00 Réclamation : AIR COURTAGES ASSURANCES - Service Réclamations: 330 allée des Lilas - 01150 SAINT VULBAS  
Médiation : le Médiateur de l'Assurance est compétent pour intervenir sur tout litige n'ayant pu être réglé dans le cadre d'une réclamation préalable directement adressée à votre courtier. Il peut être saisi par l'un quelconque des moyens suivants : La Médiation de l'Assurance, Pole CSCA, TSA 50110 75441 Paris Cedex 09 ou le [mediateur@mediation-assurance.org](mailto:mediateur@mediation-assurance.org). Plus d'informations [www.mediation-assurance.org](http://www.mediation-assurance.org)